



Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale

PADCRE-CEEAC

Projet d'Appui au Développement du Cadre Institutionnel et Règlementaire de l'Electricité en Afrique Centrale



Banque Africaine de Développement

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°008/CEEAC/PADCRE/2026 (SERVICES DE CONSULTANT - FIRME)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LE
RECRUTEMENT D'UN SERVICE DE CONSULTANT (FIRME) POUR
L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA FORMATION DU PERSONNEL
(RENFORCEMENT DES CAPACITES) DE LA CORREAC.

Secteur : Energie

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

DON : N°2100155041076

PROJET : P-Z1-FA0-191

1. La Commission de la CEEAC a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en qualité d'Administrateur de l'enveloppe régionale du Fond Africain de Développement (FAD-15) pour financer le Projet d'Appui au Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité de l'Afrique centrale (PADCRE). Le projet Prévoit, dans le cadre de sa composante 3 le recrutement d'un Service de Consultance (Firme) pour l'assistance technique et la formation du personnel de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique centrale (CORREAC).

2. La mission principale de la Firme sera de renforcer les capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles du personnel de la CORREAC (Unité de Démarrage), composé de deux économistes, trois ingénieurs et un juriste, à travers une assistance technique spécialisée et des formations ciblées dans les domaines de la régulation, de la tarification, de l'exploitation des réseaux électriques régionaux et du marché régional de l'électricité.

3. Sous la supervision du Coordonnateur du Projet, la Firme est chargée de réaliser les tâches suivantes :

I. Assistance technique et accompagnement institutionnel

- Assurer l'encadrement technique des agents de la CORREAC et faciliter le transfert de connaissances nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- Appuyer la CORREAC dans l'amélioration de ses capacités d'analyse, de suivi réglementaire et de supervision du sous-secteur de l'électricité au niveau régional ;
- Renforcer les capacités du personnel sur la gestion des conflits transfrontaliers liés aux échanges d'électricité.

II. Formation sur la tarification et la régulation économique

- Former le personnel de l'Unité de Démarrage de la CORREAC à l'étude du coût de service dans la tarification de l'électricité ;
- Renforcer les capacités du personnel sur la tarification régionale de l'électricité et l'élaboration des méthodologies tarifaires.

III. Formation sur l'exploitation des réseaux et les échanges transfrontaliers

- Former le personnel sur le suivi et le contrôle de la qualité de service dans le secteur de l'électricité ;
- Développer les compétences du personnel dans les domaines : (i) des échanges transfrontaliers d'énergie, (ii) de la stabilité des réseaux électriques, (iii) des transactions de vente d'électricité entre États ; (iv) du fonctionnement des systèmes régionaux SCADA (Système de Contrôle et d'Acquisition de Données).

IV. Formation sur le marché régional de l'électricité

- Former le personnel sur la mise en œuvre du Code du marché régional de l'électricité et du Code réseau ;
- Renforcer les capacités du personnel sur la planification et la mise en œuvre des moyens de production destinés au soutien du marché régional de l'électricité

4. Le lieu de la mission et les parties prenantes :

Dans la phase préparatoire, la mission sera conduite par le Consultant depuis son Siège. Toutes les communications avec les sièges des autorités nationales de régulation choisies et Kinshasa, siège de la CORREAC, en République Démocratique du Congo se feront par voie électronique et virtuelle. Les points focaux seront communiqués au Consultant par la CORREAC.

Concernant les formations I, II, III et IV telles que reprises dans les objectifs spécifiques, elles se dérouleront à Ndjamena en République du Tchad.

Quant aux voyages d'études concernant l'immersion, ils se dérouleront auprès de l'ARREC à Accra au Ghana (CEDEAO) pour l'Afrique. Et pour l'Europe auprès de RegulaE.Fr (Réseau des régulateurs francophones) en France. Les voyages d'immersion sont en faveur des six (6) experts de la CORREAC.

5. La Commission de la CEEAC invite les Bureaux d'Etudes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Bureaux d'Etudes intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, expérience et connaissances du secteur de l'Energie en Afrique (avec un accent sur les pays d'Afrique Centrale), disponibilité de personnel qualifié, etc.).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

6. Les Services de consultant (Firme) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires durant les horaires administratifs de la Commission de la CEEAC (7H30 à 15H30) du lundi au vendredi les jours ouvrables, à l'adresse ci-après :

Cellule d'Exécution du PACDRE

Commission de la CEEAC

BP : 2112 Libreville – (Gabon)

644 Boulevard Triomphale Omar Bongo Ondimba

Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 74 287 549 ;

E-mail : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org

7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par voie électronique (courriel) à l'adresse mail ci-après : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org copie à samnyobe@gmail.com au plus tard **le 26/06/2026 à 15h30** (heure locale du Gabon) et porter expressément la mention suivante : « **Service de consultant (firme) pour l'assistance technique et la formation du personnel de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale (CORREAC)** ».